Études surveillées

C’est quoi exactement ?

Elles s’adressent aux enfants scolarisés du CP au CM2. Les enfants effectuent leurs devoirs sous la surveillance d’instituteurs ou d’étudiants, après la classe. Ce temps de la journée doit permettre à l’enfant d’apprendre ses leçons et de faire ses devoirs scolaires. Ce n’est en aucun cas une aide aux devoirs.



Comment ça se passe ?

L’inscription est annuelle et se fait à l'accueil de loisirs Henri Dès : 01 30 47 08 89

- Étude le soir de 16h30 à 18h dans toutes les écoles élémentaires sauf à l'école Rosa Bonheur (les enfants souhaitant bénéficier de l'étude iront à Samain en prenant le transport scolaire).Sachez que vos enfants peuvent rejoindre ensuite l’accueil périscolaire de 18h à 18h50. Vous devez vous renseigner auprès du service enfance.
- L’inscription est faite pour l’année scolaire. Elle peut toutefois être mensuelle de façon occasionnelle. Dans ce dernier cas, vous devez inscrire votre enfant avant le 25 du mois précédent.

Infos pratiques

Renseignements et inscriptions

Tél. 01 30 47 08 89

Responsable de la régie de recette (scolaire-enfance-petite enfance)

Tél. 01 39 44 71 51

Le paiement est mensuel. Il peut se faire par chèque, par prélèvement automatique, espèces ou encore par carte bleue, mais, dans ce dernier cas, vous devez vous déplacer à l’Hôtel de Ville.

Liens utiles
Service enfance